



Véronique  
BOUTHEGOURD

## BILAN DE COMPETENCES ENTREPRENEURIALES

Le métier d'entrepreneur : des compétences à développer , acquérir et maîtriser .

A la lumière d'une mortalité encore importante des jeunes entreprises (une sur 2 ne passe pas le cap des 5 ans), de nombreuses études menées, mettent en avant un certain nombre de caractéristiques propres à l'entrepreneur au delà de son expertise et de son expérience. Elles sont classées en 3 grandes catégories : la motivation, les attitudes et les aptitudes. Les compétences et la maîtrise professionnelle en situation représentent une autre catégorie. Toutes participent de la réussite du projet entrepreneurial.

**Le créateur ou la créatrice constitue à plus de 60% des facteurs de succès**

### POURQUOI FAIRE UN BILAN DE COMPETENCES ET APTITUDES ENTREPRENEURIAL

- Pour faire le point sur vos compétences, vos aptitudes et motivations afin de mieux construire votre projet de création d'activité ou d'entreprise
- Pour identifier vos points forts et vos faiblesses au regard de l'aventure entrepreneuriale
- Aligner projet de vie et projet professionnel
- Pour évaluer les risques et mieux se préparer face aux multiples tâches de l'entrepreneur
- Pour définir les étapes et élaborer son plan d'actions
- Pour se positionner au mieux en tant qu'entrepreneur

### CE QU'APPORTE LE BILAN DE COMPETENCES ET APTITUDES ENTREPRENEURIALES

Le bilan de compétences et aptitudes entrepreneurial permet de faire le point et de valider son projet. Il vous permet **de mesurer le réalisme de** votre projet en tenant compte de la cohérence Homme-projet-situation-contexte, et de **consolider** ce dernier.

Le déroulement est identique à celui du **bilan de compétences** et inclut 3 phases, la phase préliminaire, la phase d'investigation et la phase de conclusion. A la fin du bilan, vous disposez d'un rapport de synthèse et un entretien de suivi 6 mois après le bilan vous est proposé.

La méthodologie est conçue pour vous proposer de travailler sur un projet alternatif si vous invalidez le projet de création d'entreprise.

Toutefois dans ce bilan de compétences et aptitudes entrepreneuriales nous intégrons la démarche effectuale qui inclue la dimension sociale de l'entrepreneuriat, l'analyse des risques et les réponses possibles.

**Durée** : 24 heures réparties sur 6 à 8 semaines

**Délai de mise en œuvre** : 1 à 2 mois en fonction de l'organisme financeur

### Conditions d'accès :

Tous les salariés peuvent en bénéficier dès lors qu'ils ont plus de 3 ans d'expériences. Il existe des conditions de financements en fonction du statut (salarié, fonction publique, demandeur d'emploi, indépendant, ...).

### Congé de bilan de compétences

Pour bénéficier d'un congé de bilan de compétences, vous devez adresser une demande à votre employeur au moins 60 jours avant la date de votre premier entretien. Voici les conditions à

remplir :

Pour les salariés en CDI : activité salariée d'au moins 5 ans (et d'au moins 12 mois dans votre entreprise actuelle).

Pour les salariés en CDD : activité salariée d'au moins 24 mois durant les 5 dernières années (dont 4 mois au cours des 12 derniers mois).

Pour les intérimaires : activité salariée d'au moins 5 ans (6 084 heures) dont au minimum 1 600 heures au cours des 18 derniers mois dans l'entreprise auprès de laquelle vous effectuez votre demande, ou 3 200 heures d'intérim sur les 36 derniers mois dont 1 600 heures dans l'entreprise auprès de laquelle vous effectuez votre demande

### **Compte Professionnel Formation et bilan de compétences**

Le bilan de compétences peut dorénavant être pris en charge dans le cadre de votre Compte Professionnel de Formation (depuis le 1er janvier 2017)

#### **Méthodes utilisées :**

Dans un bilan de compétences entrepreneurial , l'approche est centrée sur la personne.

- ☐ de clarifier ses compétences entrepreneuriales , ses aptitudes et qualités intérieures
- ☐ de faire le point sur les motivations intrinsèques
- ☐ de mesurer les compétences et habiletés entrepreneuriales sur 14 critères incontournables pour le futur créateur (marketing, commercial, gestion .....)
- ☐ d'évaluer les risques et les opportunités
- ☐ d'être informé sur la création d'entreprise ou d'activité et les alternatives possibles à tout lancement
- ☐ d'élaborer le plan d'actions.
- ☐ d'être guidé et conseillé sur les démarches à réaliser,

#### **Déroulement**

Le bilan entrepreneurial est rythmé en trois étapes

**1. Entretien préalable** : Présentation de la démarche, de la méthodologie et des outils, temps de questions/réponses

##### **2. Phase d'investigation**

- ☐ Découvrir ses compétences et ses dispositions entrepreneuriales (passation de tests dédiés à l'entrepreneuriat)
- ☐ Débriefing sur les résultats
- ☐ Entretiens hebdomadaires face à face ou à distance
- ☐ Identification des leviers, ressources, partenaires potentiels
- ☐ Elaboration du plan d'actions à mettre en oeuvre

##### **3. Phase de conclusion**

- ☐ Remise d'une synthèse et échanges sur le projet entrepreneurial

**4. Suivi post-bilan** de compétences et aptitudes entrepreneuriales : un suivi est réalisé 3 et 6 mois après la fin du bilan de compétences et aptitudes entrepreneurial soit par entretien face à face (ou à distance), soit par questionnaire, soit par entretien téléphonique (ou à distance).

**Intervenante** : Véronique BOUTHEGOURD - Talentologue et Coach en entrepreneuriat depuis 2010. Diplômée des sciences de l'éducation et certifiée EM Business School Lyon.  
Consultante bilan de compétences depuis 2009.